

tant par suite de l'antipathie que ses opinions politiques inspi-
rent contre lui à la France et à l'Angleterre, que par la ruse de
Riza-Pacha, qui, pour paralyser Chosrew-Pacha, a inopinément
vire de bord, et s'est rangé du côté de la Russie, bien qu'il
semblât, dans les derniers temps, ne faire qu'une amie avec
MM. de Bourqueney et Stratford-Canning. La Russie n'a donc
plus de raison spéciale pour insister sur l'éloignement de Riza,
et sur la rentrée aux affaires de Chosrew. Riza respire donc
plus librement pour le moment, puisque la Russie, bien que
pleine de sollicitude pour ses co-religieuses en Turquie, ne
saurait cependant se montrer dévouée à des ministres qui
ne sont pas contraires à ses intérêts politiques. MM. de Bour-
queney et Stratford-Canning, au contraire, se laissent aller trop
souvent aux inspirations de leurs sentiments, sans l'égard néces-
saire aux circonstances. En voici la preuve: ce fut précisément
dans le moment où Riza-Pacha penchait le plus vers la France
et l'Angleterre, que les représentants de ces deux états pres-
sèrent le plus fort et sans ménagement la Porte-Ottoman, à cause
de l'exécution des renégats, et demandèrent compte du minis-
tère turc de cet attentat aux droits de l'humanité. Dans des cas
semblables, la Russie montre plus de prudence, et, quoiqu'elle
ne reste pas inactive quand il s'agit de représenter les inté-
rêts de l'humanité, elle fait choix de formes plus douces pour
atteindre son but, aussi longtemps qu'elle n'a pas de motifs
d'être mécontente de la marche générale de la politique ottoman-
ne. Riza n'ignore pas cela, et maintenant qu'il a pris son parti, et
qu'il ne redoute pas de traverser la Russie sur sa route, dans la
route de Constantinople qu'il veut tenir, il fait tout ce qu'il peut
pour séduire la faveur des Ulemahs et de s'assurer complète-
ment d'eux.

Malheureusement, l'action honteuse que la Porte s'est per-
mise au mépris de sa promesse, en faisant exécuter le renégat
grec, pourrait bien y avoir quelque rapport, et l'imprudence
de l'exécution de la sentence, ou plutôt la négligence de ne
pas avoir donné à temps le contre-ordre pour que l'exécution
n'eût pas lieu, n'est qu'un misérable prétexte dont Riza-pacha
se sert pour se couvrir vis-à-vis de la diplomatie étrangère, tan-
dis qu'au fond il ne cherche qu'à se rendre populaire auprès
du peuple et du clergé.

En attendant M. de Bourqueney et sir Stratford Canning ne
négligent rien afin de déposséder le rusé séraskier de la faveur
du sultan. Ils paraissent avoir abandonné le projet de réinté-
grer Reschid-Pacha à la tête du gouvernement, et emploient
leur influence à cet égard pour Schekib-Effendi, l'ambassadeur
turc près la cour de St-James. On ignore jusqu'à quel point
l'exécution de ce plan est avancée; cependant, d'après ce qu'on
en dit et pense dans les bureaux de ces envoyés, il est à présu-
mer qu'ils espèrent réussir. On a fixé le jour des *Bairams* qui
commence cette année le jour de l'an, pour l'époque de ces
grands réveillons. On pense cependant que le résultat ne ré-
pondra guère à l'attente.

OPINIONS DES JOURNAUX FRANÇAIS SUR LE DISCOURS DE M. BERRYER.

On lit dans les *Débats*: « M. Berryer a ouvert la séance et la
discussion de l'adresse en demandant la parole pour un fait
personnel. Nous n'avons qu'un regret, c'est que tous ceux qui
ont fait le voyage de *Belgrave-Square* n'aient pas pu entendre
aujourd'hui M. Berryer, voir son trouble et sa confusion, as-
sister à cette chute profonde de talent qui se débaî en vain con-
tre la plus fausse des positions. Cet orateur si habile, il s'em-
barrassait dans ses propres phrases. Ce vieil athlète de la tri-
bune, la moindre interruption le déconcertait. M. Berryer est
descendu de la tribune, il y est remonte. Il a interrompu son dis-
cours sans motif, il l'a repris sans savoir pourquoi, et il n'a
pas achevé sans quelques paroles encourageantes de M. Guizot.
Habitué aux applaudissements de la gauche qui sont toute sa force,
M. Berryer tournait vers les bancs de l'opposition ses yeux éper-
dus. N'y trouvant que froid et qu'incertitude, il retombait
dans les apologies les plus humbles, il fléchissait plus énergique-
ment que nous-mêmes nous avons en envie de le faire, les pué-
riles bravades de *Belgrave-Square*, cette chambre des députés,
composée de cinq personnes et cette chambre des pairs d'une
seule, cette espèce de couronnement dans un hôtel garni; il in-
voquait gauchement le principe de la souveraineté nationale,
tout en déclarant que ce principe n'est pas le sien. Enfin, le

croirait-on? Il résulterait des explications de M. Berryer, qu'il
n'a pas la mer, lui et ses collègues, que pour conseiller au
président de se tenir tranquille. C'était bien la peine, pour
cela de convoquer à Londres la cour plénière de l'ancien ré-
gime! Ah! l'expiation est complète! car, à Dieu ne plaise que
nous insistions sur ces tristes détails pour humilier un homme
de talent! ce n'est pas M. Berryer qui a failli aujourd'hui devant
la chambre, c'est sa cause. Ce n'est pas lui qui a essayé un de
ces échecs dont on ne revient pas, c'est le parti dont il est le
chef. C'est *Belgrave-Square* tout entier qui a comparu devant la
chambre, et qui, en présence des représentants de la nation,
s'est senti tout-à-coup écrasé par la majesté de ce pays qu'on
brave, quand on n'est pas sous ses yeux. Tant de forfanterie de
loin et tant de faiblesse de près: à Londres une cour, des ova-
tions, des hommages, à Paris des comptes à rendre devant les
grands pouvoirs de l'état, tout le délire de l'émigration d'un
côté, toute la réalité de la puissance nationale de l'autre; voilà
le contraste qui a écrasé M. Berryer. Aujourd'hui M. Berryer a
été forcé d'être l'homme de son parti, et c'est ce qui l'a perdu.
L'homme de talent, par une juste vengeance, a été le martyr
de l'homme de faction. D'ordinaire, M. Berryer échappe habi-
lement à sa position; le légitimiste s'efface et se transforme
en tribun; au lieu de défendre ses idées, M. Berryer se fait l'a-
vocat de celles qu'il croit les plus propres à faire vibrer une
passion populaire; il met au service de la gauche son organe
magnifique, son geste puissant, sa déclamation brillante. On
croirait entendre un révolutionnaire exalté. Sous ce masque,
M. Berryer a quelquefois obtenu des succès dont son parti
triomphe, et qui ne sont, pourtant, qu'une nouvelle preuve de
l'impuissance d'un parti réduit à se dévouer lui-même. *Bel-
grave-Square* a fait tomber le masque. Nous avons vu M. Berryer
tel qu'il est, et tout le talent de l'orateur s'est évanoui avec son
rôle emprunté. Non, il y a des apologies impossibles. On ne son-
tient pas, sous les yeux d'une grande assemblée, qu'un serment
prêté n'engage pas; on ne soutient pas qu'on est délié de ses obli-
gations par un principe qu'on ne reconnaît plus. Ces sophismes
expirent sur la langue des plus hardis. Quelque résolution
qu'on ait prise de braver l'opinion publique, on hésite, on bal-
butie, on se trouble. On voulait être fier, on est humble; on est
pris par la vérité. On est conduit et entraîné par elle jusqu'aux
justifications les plus timides. Nous le disons du fond de notre
âme. La phrase de l'adresse n'est rien auprès du supplice que la
nécessité de se défendre a infligé aujourd'hui à M. Berryer et à
son parti. Nous n'avons plus de colère contre les carlistes, nous
les plaignons!

La *Presse* s'exprime sur ce sujet dans les termes suivants:
Quand nous disions que les légitimistes qui se rendaient à Lon-
dres commettaient une faute, celle d'envelopper un jeune prince
de leur impopularité; celle de se faire compter; celle, plus grave
encore, de se faire peser, celle de donner, à leurs adversaires
l'avantage de constater l'impuissance, l'insuffisance de leur parti.
Celle de raviser contre lui les défiances de la bourgeoisie et
les colères du peuple; celle de placer ces chefs dans cette alter-
native extrême ou de paraître manquer de fidélité ou de trahir
la foi du serment: celle enfin de les déconsidérer dans l'opinion
et de les affaiblir encore dans le pays; n'avions-nous pas raison?
Quel a été aujourd'hui à la chambre l'effet produit par les dé-
clarations de MM. Berryer, de Valmy, de Larey, de La Roche-
Jacquelin, et Bin de Bourdon? Ces déclarations ont-elles été
accueillies autrement que par l'indignité, l'impatience, l'irri-
ralité, le murmure et l'isolement? Ces déclarations auront-elles
au dehors plus de succès, rencontreront-elles plus de sympa-
thies? Nous en doutons. Même l'opposition de gauche, par l'or-
gane de l'honorable M. Bethmont, parlant au nom de la minorité
de la commission, a protesté contre le parti légitimiste, aussi
bien contre ses espérances que contre ses souvenirs, s'est hau-
tement séparé de lui, a spontanément déclaré qu'elle avait ad-
héré à la pensée et à la rédaction du paragraphe. Jamais, disons-
le, cause politique n'inspira moins heureusement ses défen-
seurs, jamais minorité ne mit sa faiblesse et son impopularité
plus en évidence! La situation donnée, M. Berryer n'avait rien
de mieux à faire que ce qu'il a fait, d'aller au devant de la dis-
cussion en demandant dès l'ouverture de la séance, la parole
pour un fait personnel; mais c'est vainement et péniblement
qu'il a essayé de lutter contre les embarras de cette situation.
Sa parole, ordinairement si vive et si hardie, était humble

trainante, sans nerf et sans vigueur; il a fait à son auditoire
concessions qui n'ont pas réussi à le désarmer et qu'on
toute force, nous dirions presque toute dignité à son attitud.
Sans des correctifs injurieux et de mauvais goût, le
veut bien reconnaître que l'éloquence de M. Berryer a pa-
vant celle de M. Guizot. Il convient que jamais la légiti-
la légitimité caduque, vaine, prétentieuse, incapable, n'a
mieux caractérisée et définie. Celle qui, tirant son origine
volonté nationale et puisant sa force dans sa durée, fait la
deur de la monarchie, n'a point été méconnue, ajoutée le S
mais M. Guizot l'a montrée dans l'histoire stérile aux chan-
mens, et il n'a fait que traduire la pensée de presque tous
membres de la chambre, quand il a dit aux partisans du duc
Bordeaux: « La nôtre commence, la vôtre finit!

Le *National* dit que M. Berryer a laissé à M. Guizot le plus
cile triomphe. Selon lui, la position de l'orateur légitimiste est
belle, s'il avait pris l'offensive. En acceptant le rôle d'accu-
M. Berryer s'était condamné d'avance.

Le *Courrier Français*, dans son appréciation de la dern
séance de la chambre des députés, dit, que la journée n'a pas
heureuse pour les orateurs légitimistes, et il donne les
grands éloges à l'habileté dont M. Guizot a fait preuve.

Le *Constitutionnel* trouve tout simple qu'en présence d
auditoire qui ne partageait aucune des sympathies de M. Be-
ryer, celui-ci se soit découragé jusqu'à perdre ses moyens or-
toires. Ce journal reconnaît que M. Guizot a profité habilement
des avantages de cette situation exceptionnelle.

Nous lisons dans le *Globe*: Depuis un mois à-peu-près
les journaux de l'opposition et *La Presse* avec eux, tâchaient
détourner les chambres et le gouvernement de l'épreuve
vient d'avoir lieu sous le prétexte étrange que c'était expo-
les institutions à un triomphe oratoire de M. Berryer; mais
chambres et le gouvernement, qui ont la conscience d'avoir
fondé quelque chose d'assez solide pour résister à un discou-
et à cent, n'ont pas reculé devant ces menaces, et la légiti-
a été sommée de s'expliquer sur l'émigration de Londres.
Berryer a fait un discours, il en a même fait trois, et il s'est mi-
valu pour lui qu'il n'en fit aucun, car les trois n'en valent
un, même médiocre. Ce résultat n'a rien qui nous étonne.
Berryer ne pouvait rien dire de remarquable et de puissant
car il n'y a pas de Démosthènes ou de Cicéron qui puisse pré-
valoir contre le bon sens et la vérité. M. Berryer se trouve
dans une situation absurde et qui n'était pas tenable; il fallai-
on qu'il atténuaît la portée du voyage à Londres, ou qu'il
laissât toute sa signification politique, c'est-à-dire il fallai-
qu'il fit acte d'excuse ou acte de révolte. Dans le premier cas
il courrait à jamais son parti de ridicule; dans le second cas
se rendait coupable de haute trahison. Voilà pourquoi ses trois
discours n'ont eu aucune portée, et n'ont produit aucun effet.
Nous avons apprécié par avance, et c'était bien facile, toutes
les difficultés, tous les dangers, toutes les impossibilités d'une
pareille situation; et c'est pour cela que le triomphe oratoire
de M. Berryer ne nous avait pas effrayés autant que *La Presse*
qui le trouvait aussi aisé qu'inévitable. Après cela, les diffi-
cultés nouvelles étaient venues rétrécir encore le terrain sur
lequel se trouvait M. Berryer. L'incroyable épître de M. Fitz-
James, l'espèce de défi porté contre les institutions qu'elle
contenait, et dont le parti légitimiste était nécessairement
peu solidaire, tout cela imposait à M. Berryer un surcroît de
réserve. Or, qu'est-ce que M. Berryer forcé à être réservé?
L'a-t-il aujourd'hui. Les discours de M. le ministre des affaires
étrangères a été d'un calme, d'une convenance et d'une habi-
leté admirables: présentant le caractère de la démonstration
Londres, de façon à rendre toute équivoque impossible; com-
battant les doctrines légitimistes, en respectant et honorant
les principes monarchiques; parlant de tous les partis avec égale-
té de la branche aînée et de son représentant avec respect; écar-
tant la personnalité des députés compromis, du blâme éner-
giquement adressé par la chambre à l'acte de Londres lui-même
constatant la modération que le pays a montrée en présence
d'un fait aussi scandaleux, et annonçant la ferme résolution
du gouvernement de faire face avec énergie à toutes les éventu-
alités qui pourraient sortir de cette situation.

« Mettez-le là, lui dis-je en montrant le paquet à ce gamin, qui se trou-
vait avoir juste le nez dessus, et qui, à ce qu'il paraît, en avait déjà déchiffré
l'adresse. »
« C'est pressé, me répondit-il; il faut que Mlle de Prozny ait cela tout
de suite. »
« Eh bien! montez le vous-même, que je dis au petit bonhomme. »
C'était mon droit et c'était mon devoir, car enfin je ne suis point obligé de
monter les lettres à tous les locataires, et avec cela j'étais seul dans ma loge.
« On y va, me dit le jeune homme, et, si vous voulez, je monterai aussi
le paquet que voilà à la même adresse. »
Ce disant, le particulier mit la main dessus.
« Un moment, lui dis-je en lui arrachant la chose, ceci est pour le neveu,
et non pas pour la tante: ceci est recommandé particulièrement, c'est invio-
lable, c'est sacré! Je reprends le paquet, je le serre dans l'armoire. Est-ce que
je pouvais faire mieux que cela? »
« Eh bien! ce paquet, où est-il enfin? dit de Prozny, qui, ayant écrit à sa
tante par Radinot, ne s'étonnait point de ce dernier petit incident. »
« Attendez donc, reprit le portier, ce n'est pas arrivé comme cela, tout
d'un coup. Or, au bout d'un quart d'heure, le jeune homme redescend,
toque à ma vitre, et, quand j'ai tiré le cordon, il file après m'avoir crié:
« Serre tes paquets, vieux campain! »
« Je suis au-dessus de pareilles injures et je n'y pensais déjà plus, lorsque
je vois arriver Mlle votre tante d'un air si doux et si doux que je vis à l'instant
qu'elle voulait me faire un méchanteté. »
« Est-ce qu'il n'y a rien pour nous? dit-elle. »
« Rien de rien, lui ai-je répondu. »
« C'est étonnant, a-t-elle repris aussitôt, voilà mon neveu qui m'écrit
qu'on doit lui envoyer ici un paquet à son adresse et il me charge de le pren-
dre pour le porter à son étude. Ce sont des papiers dont il a besoin pour une
affaire qui se plaide demain. »
« Voyons, Monsieur de Prozny, dit le portier en se posant carrément de-
vant lui, vous êtes un honnête homme et moi aussi, qu'auriez-vous dit à cela? »
Silvestre, fort surpris de ce qu'il apprenait, ne répondit pas, et le portier
continua:
« Malgré mon idée, je ne puis pas m'empêcher de dire que ça pouvait être
vrai; d'ailleurs c'était si simple et si naturel! Je pris le paquet, et je le tâtai des-
sus, dessous: c'étaient bien des papiers, et je le remis à votre tante en lui di-
sant: Voilà la chose, apportez-la vite à votre neveu. »
« Elle ne l'eut pas plus tôt dans la main qu'elle me dit:
« C'est bon, c'est bon, je sais ce que j'ai à faire. »
« Vous prétendez que c'était si pressé? »
« Et comme je me repensais déjà de le lui avoir lâché, j'ajoutai, en manière
d'offre de service:
« Si vous voulez, je vais aller le lui porter moi-même? »
« Ah! je sais que vous êtes toujours prêt à faire les commissions dont on

ne veut pas vous charger, dit Mlle de Prozny. N'ayez pas peur, le paquet ira à
son adresse, mais vous ne voulez probablement pas que j'aille le porter en sa-
vattes? »
C'était trop juste, et voilà que je laisse remonter votre tante. Ce n'est pas
une bonne femme, votre tante; mais enfin je la respecte parce que c'est votre
tante. Je ne pouvais pas lui arracher ce paquet, quoique, sans savoir pourquoi,
je fusse bien fâché de le lui avoir remis.
« Eh bien! elle l'a ce paquet? dit de Prozny impatient. Je vais le trouver
chez moi. »
« Un moment donc, un moment, ça n'a pas été fini comme cela. J'avais
encore mon idée, et je m'étais dit: je verrai bien si elle va porter le paquet,
oui ou non; je verrai bien si elle m'a dit vrai, ou si elle s'est moquée de moi.
Je laisse passer un quart d'heure, c'est bon; une demi-heure, c'est encore
bon; mais au bout d'une heure, je me dis: je suis mis dedans. Je prends mon
parti, je grimpe l'escalier quatre à quatre, et je vas sonner à votre porte. Une
fois, deux fois, trois fois; rien. Est-ce que Mlle de Prozny serait sortie sans que
je m'en sois aperçu? me dis-je à moi-même. Je tambourine; rien, du moins
du côté de votre chez vous; mais les voisins du même palier sortent de leur
chambre et me demandent ce qui arrive.
« Rien, leur dis-je, si ce n'est que j'ai besoin de savoir si Mlle de Prozny
est chez elle. »
Un voisin, dont les croisées sont en face des siennes, répond:
« Il n'y a pas besoin de faire tant de vacarme pour cela; on voit sa lumiè-
re de ma chambre, elle n'est pas femme à laisser brûler une chandelle pour
éclairer les murs. »
« Alors donc, lui dis-je, il faut qu'il lui soit arrivé quelque chose, puis-
qu'elle est et qu'elle ne répond pas. »
Je comprenais bien que c'était une méchanteté qu'elle me faisait, mais je
voulais en être sûr avant de continuer mon carillon; et pouvois le faire en
toute sûreté de conscience pour les autres locataires, je leur dis:
« Il y a un petit jeune homme qui est monté tout-à-l'heure chez elle, et qui
en est redescendu, et je ne sais pas pourquoi. Histoire de ce qui se passe tous
les jours n'est revenue en tête; je savais que Mlle de Prozny devait sortir ce
soir, voilà l'heure qui se passe, et j'ai véritablement peur d'un malheur. »
Chacun est de mon avis, et voilà que je me mets à carillonner, un autre à
tambouriner; le voisin d'en face ouvre sa fenêtre et appelle Mlle de Prozny, et
ma foi, ça faisait un concert assez soigné, lorsque nous entendons tout-à-coup
Mlle votre tante qui se met à crier derrière la porte.
« Quest-ce que c'est que ça? A l'assassin! au voleur! qu'est-ce qui vient
m'attaquer dans ma maison? »
« Ah! vous n'est donc pas morte! que je lui crie à travers la serrure; et le
paquet que vous devez aller porter à votre neveu et que vous m'avez subtili-
sé, qu'en avez-vous fait? »
« Le paquet est où il doit être, dit Mlle de Prozny; laissez-moi tranquille,
ou j'appelle la garde ou le commissaire. »

J'étais furieux d'avoir été ainsi dupé, et j'aurais volontiers enfoncé la por-
mais ce n'est pas à moi à donner le mauvais exemple dans la maison, et je
contentai de lui dire:
« C'est bon, c'est bon! seulement vous pouvez être sûr d'une chose:
c'est que la première parole que j'adresserai ce soir à votre neveu, ce sera
lui raconter le tour que vous m'avez fait. »
Je ne pouvais pas aller plus loin, n'est-ce pas monsieur de Prozny? ré-
le portier. J'avais fait tout ce qu'il est humainement possible de faire, et voi-
voyez que je vous tiens la parole que j'ai donnée à votre tante. »
« Il suffit, dit de Prozny, qui ne voyait dans tout cela qu'un de ces accu-
de curiosité et de mauvaise humeur dont Mlle de Prozny était coutumière, je
verrai ce que c'est que ce paquet. »
« Mais ce n'est pas fini reprit encore une fois le portier; voici le plus ex-
traordinaire: une demi-heure après que je fus redescendu (je ne pensais dé-
plus à la chose, et j'en avais déjà pris mon parti), je vois entrer fur-
vement Mlle de Prozny dans ma loge. Elle avait le même air mielleux et char-
mant de la première fois; Bon! voilà encore une infamie qu'elle me prépare!
« Mon bon ami, me dit-elle (que les femmes sont fausses!), c'est pas bête
le scandale que vous avez fait à ma porte. »
« Pourquoi que vous m'avez subtilisé le paquet adressé à votre neveu? »
« Il me répondit:
« Ah! mon Dieu! n'est-ce pas fait en levant les yeux au ciel, si le pauvre
con avait vu cela, il en serait mort de désespoir. »
« Qu'est-ce que c'est donc? lui dis-je. »
« Un tas d'infamie, des masses de lettres anonymes, enfin de quoi lui
faire perdre la tête, à ce pauvre garçon, s'il l'avait mise dans toutes ces ho-
rreurs-là, aussi je viens vous demander un service: je vous en prie, mon
ami, je vous en supplie, ne parlez pas à mon neveu de l'arrivée de ce paquet. »
« Et là-dessus votre tante, vous m'entendez bien, Monsieur de Prozny, voi-
tante me met dix francs dans la main! dix francs à moi qui n'ai jamais vu
couleur de ses pièces de dix sous; je les ai acceptés pour avoir un témoignage
de ce que je voulais vous dire, je les garde en preuve de ce que j'avance. Si
de fait jamais aller plus loin, j'espère que Monsieur n'oubliera pas que
c'est moi qui vous ai dit vis-à-vis de lui, comme j'ai l'habitude de le faire au vis-à-
vis de tous mes locataires! »
« Cette dernière phrase du portier aurait dû finir par ces mots: — Surtout
l'approche du Jour de l'An! »
« Il suffit, lui répondit de Prozny; je ne vous oublierai pas... »
Puis il monta lentement ses cinq étages, se demandant quel pouvait être le
paquet mystérieux apporté par deux femmes qui avaient craint de le rencon-
trer, et si singulièrement supprimé par sa tante. D'où pouvait-il venir? A qui
pouvait-il avoir rapport? Quel intérêt sa tante avait-elle à s'en emparer? Voilà
des questions que Silvestre n'avait pas encore résolues lorsqu'il arriva che-
lui.
(La suite à un prochain numéro.)

Bourse d'Amsterdam, du 18 janvier.

La Bourse de ce jour les demandes dans les fonds hollandais, et spécialement dans les intégrales étaient assez nombreuses, aussi leur cours a un peu amélioré.

Faits Divers.

On écrit de Raguse en Dalmatie: La population de cette ville, que le continuel tremblement de terre tient dans l'anxiété depuis trois mois et demi, a subi le 24 une frayeur extraordinaire. Vers 10 heures du soir, pendant que chacun se préparait à se coucher, l'approche de Noël, il se fit dans l'air un bruit, suivi d'un violent tremblement de terre. Tout à coup la gaieté commune fit place à la plus grande consternation. La secousse qui dura plus de deux secondes était saccadée, le ciel serena, et le vent venait d'Ouest.

Le baromètre est toujours haut, le ciel superbe, la température entre + 7° et + 8° R., et le niveau de la mer fort bas, ce qui est un phénomène bien étrange, de même que la sécheresse du sol, qui nuit aux semences.

On a découvert récemment à Rimini (états de l'Eglise), en creusant les fondations du nouveau théâtre, une mosaïque de plusieurs mètres carrés, parfaitement conservée et dans le genre de celles qu'on retrouve à Pompéï, mais la ville n'a pas encore proposé de faire les dépenses nécessaires, pour extraire et conserver cet antique monument, et l'architecte, après avoir fait la curiosité publique, a jeté les fondemens des nouveaux murs et recouvert pour toujours un objet précieux d'archéologie. S'il est vrai que ce soit la trop grande habitude des choses qui rende profane, on peut dire avec plus de raison, que c'est le trop d'abondance qui rend quelquefois les Italiens indifférens devant les plus intéressans souvenirs de l'antiquité.

On a découvert récemment à Rimini (états de l'Eglise), en creusant les fondations du nouveau théâtre, une mosaïque de plusieurs mètres carrés, parfaitement conservée et dans le genre de celles qu'on retrouve à Pompéï, mais la ville n'a pas encore proposé de faire les dépenses nécessaires, pour extraire et conserver cet antique monument, et l'architecte, après avoir fait la curiosité publique, a jeté les fondemens des nouveaux murs et recouvert pour toujours un objet précieux d'archéologie.

Le testament, avec codicile du marquis de Wellesley, ancien lieutenant d'Irlande, est connu: il lègue à Alfred Montgomery, son secrétaire intime, 1000 liv. sterling, en témoignage de son affection, et le reste de sa fortune à sa femme. Il lègue, par son codicile, tous ses manuscrits à son secrétaire, et on trouve de ce projet une clause ainsi conçue: « Je désire que mon secrétaire publie ceux de mes papiers qui tendront à faire connaître mes deux administrations en Irlande et à protéger mon honneur contre les calomnies de Melbourne et de son fils d'état O'Connell. » Il lègue Homère, en quatre volumes, à lord Brougham, qu'il prie de vouloir bien seconder la publication de ses mémoires. Il ajoute: « Je lui confie ma mémoire, comptant sur sa justice et son honneur. Je lègue au comte Grey, mon George gravé sur améthyste, et qui a été porté par George II. La succession ne va pas même à 6,000 liv. st.

Nous lisons dans le Journal du Havre du 9 janvier: Nous avons constaté, d'après les chiffres officiels, que la décadence la plus forte qui se soit manifestée dans le mouvement de notre commerce maritime, date précisément de 1840. C'est depuis trois ans surtout que notre navigation a subi les pertes les plus considérables. Chaque année, et régulièrement depuis 1840, la diminution du tonnage français a été de 10 pour cent, et tout fait craindre que les résultats de l'année 1843 ne soient encore plus déplorable. C'est depuis que le ministère du Commerce est au pouvoir, que le commerce maritime a éprouvé une dépression de plus en plus marquée, que nos exportations ont diminué, que nos navires pourrissent dans nos bassins, et révoquent bien ceci, les deux dernières années de ce régime sont précisément les seules pendant lesquelles le Havre n'a pas vu un seul bâtiment sortir de ses chantiers.

On écrit de Paris, 16 janvier: Un événement déplorable est arrivé cette nuit à La Villette. Le sieur Delmaine, marinier, s'était couché hier soir, comme d'habitude, avec sa femme et ses cinq enfans, dans un bateau flûte, chargé de moëllons, qui avait conduit à La Villette, et qui, depuis la veille, était resté dans le grand bassin de ce canal. Ce matin, vers quatre heures, le sieur Delmaine, réveillé par un bruit étrange, s'aperçut que son bateau coulait à fond. Il appela du secours, mais avant que ses cris fussent entendus par les mariniers voisins, l'eau avait gagné sa travure, et le bateau était tombé au fond du bassin; le sieur Delmaine avait pu seul se sauver. Des mariniers arrivèrent bientôt, essayèrent de briser la travure afin de sauver la femme et les enfans, mais, au milieu de la nuit et sans les outils nécessaires, leurs efforts furent inutiles, et ils durent bientôt renoncer à leur travail, qui devenait inutilement dangereux pour eux et pour le sieur Delmaine. Ce matin, à sept heures, le commissaire de police de La Villette a fait rechercher les six cadavres des victimes. La femme Delmaine tenait encore dans ses bras son plus jeune enfant.

Il est remarquable que pendant le tremblement de terre qui a ébranlé dernièrement les îles de la Manche, des hommes qui travaillaient dans les mines de l'île de Sark, à plus de 400 pieds de profondeur n'ont rien entendu, rien senti du choc, quoique, au-dessus de leurs têtes, la commotion ait causé de grandes alarmes. Le chauffeur de la machine à vapeur de ces mines a remarqué que le piston frappait avec une grande violence, et il pensait que le générateur était brisé. A Cherbourg, les maisons ont été fortement secouées, et les meubles déplacés ou renversés.

On lit dans le Patriote de la Meurthe (Nancy), 13 janvier: Avant-hier, deux enfans, l'un âgé de onze ans, et l'autre de neuf, étaient allés glisser sur l'étang Saint-Jean. La glace se rompit sous les pieds du plus jeune, dans un endroit très-profond, où il fut englouti. Le frère aîné se précipita dans l'effroyable à trois reprises différentes, et trois fois il en sortit seul, ne pouvant, trop faible qu'il était, élever son frère au-dessus de l'eau pour le déposer sur la glace. Ce ne fut que la cinquième fois, et à l'aide d'une corde que lui jetèrent, de la rive, plusieurs personnes, attirées par les cris d'autres enfans témoins de cet accident, que ce courageux enfant put retirer de l'eau son frère encore en vie. Ils furent transportés dans une maison voisine, où les secours nécessaires leur furent prodigués. Aujourd'hui, ces deux enfans sont hors de tout danger.

On écrit de Dresde que, le journal français le Siècle vient d'être interdit, bien que le Constitutionnel, le Courrier français et la Démocratie Pacifique circulent librement.

EXTERIEUR.

ÉTATS-UNIS. — On lit dans un journal de New-York: M. Pakenham qui doit remplacer M. Fox, comme ministre d'Angleterre près notre gouvernement, est attendu à Washington, vers le milieu de janvier; M. Pakenham vient, il est vrai, en qualité de ministre; mais sa mission est toute spéciale et il ne restera pas plus de 6 mois en Amérique. Le but de sa mission est d'ouvrir des négociations sérieuses et définitives sur la question importante et orageuse du territoire de l'Orégon, et nous avons tout lieu de penser qu'il aura les pleins pouvoirs du gouvernement britannique sur ce point et que, sous les auspices du président Tyler, cette question épineuse qui aurait pu continuer de troubler le pays pendant bien des années encore, comme a fait celle des frontières du nord-est, sera définitivement et irrévocablement réglée sur des bases libérales et éclairées et d'une manière satisfaisante pour les deux parties.

Ces négociations ouvriront également la voie à de paisibles négociations commerciales, également favorables aux relations entre les deux pays. Nous savons aussi de bonne source que les négociations qui ont été ouvertes avec l'union allemande sont en voie de progrès et qu'elles se termineront probablement dans un très-court délai, par des arrangements très-satisfaisans.

RUSSIE. — St.-Petersbourg, 10 janvier. Hier a eu lieu dans le palais d'hiver, avec une grande pompe la célébration des fiançailles de la grande-duchesse Alexandra, troisième fille de l'empereur Nicolas, avec le prince Frédéric de Hesse. Après la cérémonie religieuse il y a eu dans la grande salle de marbre un grand banquet.

Le soir du même jour il y a eu, dans la salle Saint-Georges, un bal paré auquel assistait un grand nombre de personnes de distinction des deux sexes; les ambassadeurs et ministres étrangers, ainsi que les personnes présentées à la cour, et pour lequel on s'est réuni à 8 heures.

Avant le bal, les cavaliers et les dames du corps diplomatique ont présenté leurs félicitations aux augustes fiancés dans la salle des concerts.

Les cloches de toutes les églises ont sonné pendant toute cette journée, et le soir la forteresse et la ville ont été illuminées. Aujourd'hui 11 janvier, lendemain de la cérémonie des fiançailles, les membres du St.-Synode et du haut clergé, les personnes de distinction des deux sexes, les généraux et officiers de la garde et des armées de terre et de mer, ainsi que tous les dignitaires des cinq premières classes se sont réunis dans la matinée au palais d'hiver, dans la grande salle de marbre, pour offrir leurs félicitations aux augustes fiancés.

L'ordre arrivé de St.-Petersbourg de porter le chiffre de l'armée caucasienne à 60,000 hommes, prouve évidemment que l'intention de l'empereur Nicolas est d'agir désormais plus énergiquement et sur un terrain plus étendu, en un mot de porter un coup décisif. Le plus grand embarras dans la formation de ce corps d'opération consiste dans le manque d'officiers, car depuis quelque temps il ne s'en présente guère, et surtout des officiers de la garde, qui veulent partir volontairement pour le Caucase, et l'on s'est vu obligé de tirer au sort ceux qui doivent faire partie de la nouvelle expédition.

SUISSE. — GENEVE, 8 janvier. Le grand-conseil, dans sa séance du 5 janvier, a adopté en 3^e et dernier débat du 1^{er} au 5^e article du projet de loi sur le jury. Dans sa séance du 8, les articles 6 à 34 ont été également adoptés avec quelques modifications, dont la plus importante est celle qui réduit l'amende imposée au juré qui n'est pas à son poste à 50 francs pour chaque absence. Tout annonce que la loi sera adoptée dans son ensemble. Genève sera alors le premier canton de la Suisse qui aura introduit le jury dans sa législation.

ANGLETERRE. — LONDRES, le 16 janvier. La reine a l'intention de reprendre, au printemps prochain, le cours de ses visites dans les principales résidences de l'aristocratie. S. M. et le prince Albert iront d'abord visiter le comte et la comtesse de Warwick dans le magnifique et antique château de Warwick, qui vient d'être réparé et embellé tout récemment.

DUBLIN, le 14 janvier. — C'est demain que s'ouvre définitivement le procès d'état: on dit que sur les 24 jurés désignés par le sort, quelques-uns ont obtenu des certificats de médecin pour se dispenser de siéger; d'autres aimeraient mieux payer l'amende de 200 liv. que de prendre part à un procès de cette importance. Deux d'entre eux sont retenus au lit par maladie. Aussi est-il probable qu'on aura de la peine à former un jury spécial de 12 membres; dans ce cas l'attorney-général devra requérir un nouveau tirage pour compléter le jury. On assure que les accusés demanderont de nouveau, demain, l'annulation de la liste générale pour cause de suppression il-

légale d'un certain nombre de noms, et qu'ils assigneront le recorder pour venir déposer sur les circonstances de cette suppression. On assure qu'une nouvelle objection sera soulevée sur la formation de la liste du jury spécial, dont quelques membres n'ont pas leur résidence à Dublin, ce qui les rend impropres à siéger dans le jury de la cité. Si ce nouveau moyen dilatoire est repoussé, le jury prêterait serment et l'attorney-général exposerait l'affaire. On dit que cet exposé occupera deux audiences de la cour. L'interrogatoire des témoins commencera probablement mercredi et c'est alors que commencera la véritable difficulté du procès, par le nombre immense de témoins qui ont été assignés par les accusés.

Le Court-Journal donne à entendre que la reine Victoria est de nouveau enceinte.

Des nouvelles du Canada, du 21 décembre, reçues ce matin, annoncent la dissolution du parlement canadien.

Nous apprenons que le major Eldred Pottinger, le défenseur d'Hérat, est porteur du traité additionnel avec la Chine, par lequel sir Henry Pottinger a si prudemment assuré nos relations futures avec l'empire céleste, contre les intrigues et les cabales d'une armée d'ambassadeurs et d'envoyés des états de l'Europe et des états repoussés.

FRANCE. — PARIS, 16 janvier. Le 14, M. le prince Maximilien de Bavière a diné chez le roi. On est convaincu dans les bureaux de tous les ministères que la discussion de l'adresse sera terminée vendredi prochain au plus tard.

Deux amendemens ont été distribués hier à la chambre des députés. Le premier de ces amendemens a été présenté par M. David, dans le but de remplacer la fin du quatrième paragraphe relatif à la Grèce par la rédaction suivante:

« Faites, sire, que le noble pays qui a donné son sang et ses trésors pour constituer un peuple libre entre l'Europe et l'Asie, ne soit pas déçu dans ses espérances. Que votre haute sagesse et les négociations de vos ministres préparent à la Grèce une extension nécessaire à la solidité du trône et à l'indépendance de la nation. »

Le second amendement est de M. Gasparin, qui demande d'ajouter au septième paragraphe où il est question de l'instruction secondaire, ce qui suit:

« Nous accueillons avec empressement, l'assurance qu'un projet de loi nous sera présenté sur l'instruction secondaire. En satisfaisant d'une manière complète au vœu de la charte pour la liberté de l'enseignement, ce projet soumettra sans doute toutes les institutions à des conditions égales, et maintiendra l'autorité ainsi que l'action de l'état, sur l'éducation publique. »

M. Bethmont a aussi déposé un amendement au dernier paragraphe du projet d'adresse, touchant les légitimistes.

Voici, d'après le Moniteur, quels ont été les produits des impôts et revenus indirects des trois dernières années:

Table with columns: DESIGNATION DES IMPOTS, PRODUITS DES ANNÉES (1843, 1842, 1841). Rows include: Droits d'enregistrement, d'hypothèques, etc.; Droit de timbre; Droits de douanes, de navig., etc.; Droits sur les sucres des colonies françaises; Droits sur les sucres étrangers; Droit de consomm. des sels (perçu dans le rayon des douanes); Droits sur les boissons; Droit de consomm. des sels (perçu hors du rayon des douanes); Droit de fabrication sur les sucres indigènes; Diverses taxes indirectes (voitures publiques, navigation, etc.); Produit de la vente des tabacs; Produit de la vente des poudres; Produit de la taxe des lettres; droit de 5% sur les env. d'arg., etc.; Produit des places dans les malles-postes; Produit des places dans les paquets.

Augmentation de 1843. 13,316,000 48,300,000. Il est bon de noter que les recettes de 1843 doivent s'accroître des droits et produits qui restaient à recouvrer sur cet exercice au 31 décembre 1842. Constatons aussi que les recettes du 4^e trimestre 1843 sont, comparativement supérieures à celles des trois autres trimestres: elles ont été de 207,480,000 francs dont 76 pour le mois de décembre; l'excédant est de 24,290,000 fr. sur le 1^{er} trimestre, de 20,296,000 sur le 2^e et de 20,761,000 f. sur le 3^e. Ces résultats prouvent que l'augmentation suit constamment la marche ascendante. La vente des tabacs a donné une augmentation de 6 millions 1/2; il y en a une de 13 millions sur les droits d'enregistrement, de greffe, etc.; une de 14 millions sur les douanes; de 4 millions 1/2 sur les boissons. L'augmentation totale de 1843 est dans la proportion de 6,80 p. c. sur 1841 et de 1,70 p. c. sur 1842.

La seule diminution à constater en 1843 sur 1841 porte sur les sucres étrangers, dont le produit a été inférieur de 2 millions environ.

Voici la lettre du duc de Fitz-James à M. Guizot, on ne sait pas encore si le gouvernement se propose ou non de la déférer aux tribunaux:

« Château du Tertre (Sarthe), 11 janvier 1844. Monsieur, Vous m'avez désigné, vous m'avez attaqué à une tribune que je ne puis pas abandonner pour me défendre. Il ne me reste que vous répondre que la voie de la presse; et encore, voulant donner à cette lettre toute la publicité possible, dois-je, par égard pour les journaux royalistes sous le coup de vos saisies, m'arrêter devant les lois de septembre et ne pas vous parler ici avec toute la netteté et la franchise qui conviennent à mon caractère. Je pourrais, monsieur, vous accabler sous le poids de votre passé; mais à quoi bon? N'avez-vous pas déjà écrits sur le front, en caractères ineffaçables, ces paroles de notre grand orateur: Cynisme des apostates. Dans votre réponse à MM. de Richelieu et de Vercor, vous avez, selon votre habitude, entassé sophismes sur sophismes. Vous avez parlé de scandale, et prononcé de certaines paroles prononcées par moi; vous avez dit que j'avais eu de la

part des royalistes oubli des devoirs du citoyen!
 Ma réponse est bien facile. Si j'ai violé les lois de mon pays, pourquoi ne m'avez-vous pas fait traduire devant un tribunal ?
 Il en est temps encore, Monsieur; osez, je suis prêt. Faites-moi comparaître devant douze jurés français; là, je m'expliquerai. La présence peut-être d'une condamnation, ma voix ne faiblira pas, et je répéterai à la face de mon pays les paroles que j'ai prononcées à *Belgrave-Square*!
 Vos menaces imprudentes ne sauraient m'effrayer. J'ai fait ce que l'honneur me disait de faire. Vous ne me ferez pas reculer, Monsieur; vous ne me ferez pas saluer ce que je ne veux pas saluer; vous ne me ferez pas respecter ce que je ne dois pas respecter.
 Si vous connaissiez l'histoire de ma famille, vous sauriez qu'il n'y a que le bourreau qui puisse nous faire courber la tête.
 J'attends, Monsieur, et j'ai l'honneur de vous saluer.
 Duc DE RIZ-JAMES.

Le gérant de la *Gazette de France*, s'est présenté devant le cour d'assises pour faire statuer sur l'opposition qu'il a formée à l'arrêt qui l'a, mardi dernier, condamné par défaut, à deux ans de prison et 6,000 fr. d'amende pour les délits d'attaques contre le gouvernement établi en France, d'attaques à l'autorité due au serment, d'adhésion à une autre forme de gouvernement que celle consacrée par la charte de 1830 et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.
 M. l'avocat-général de Thorigny, a soutenu la prévention. M. Crémieux a présenté la défense de la *Gazette de France*.
 Après le résumé de M. le président Poutier, et une heure et demie de délibération, le jury déclare le gérant de la *Gazette de France* non coupable sur toutes les questions. M. le président prononce l'ordonnance d'acquiescement.

VARIÉTÉS.

Histoire Contemporaine. — Biographie, Économie Politique.

SIR ROBERT PEEL.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

Le ministère Melbourne ou plutôt Palmerston est mort, et bien mort. Tout ce qu'il a entrepris pour différer sa chute n'a servi qu'à montrer à quel point la vie s'était retirée de lui. Après avoir refusé pendant quatre ans, à la détresse des ouvriers, une loi qui rendit libre l'importation des grains étrangers, il n'a songé à cette réforme que lorsqu'elle lui était commandée par son intérêt personnel, et lorsque la force lui manquait pour l'imposer aux partis. Il a dissous les chambres dans l'espoir d'obtenir une majorité moins précaire; et les électeurs, fatigués de cette politique inconséquente, ont presque partout remplacé les *whigs* par des radicaux ou par des *u.ries*.

Depuis le 20 août 1841, sir Robert Peel gouverne la Grande-Bretagne. Aucun ministre ne s'est trouvé dans des circonstances plus difficiles; aucun n'a joué, sans exception M. Pitt, d'une parole plus grande ni moins contestée. Revenant aux affaires avec une majorité considérable, souhâté par l'opinion publique, attachant à son ministère le seul nom militaire du pays, et n'ayant pour adversaires que les membres du ministère précédent encore accablés de leurs propres fautes, il disposait de toute l'autorité nécessaire pour exécuter ses plans, et il pouvait donner librement la mesure de sa capacité. Il a usé dignement de ces dons que lui offrait la fortune, et il a fait un grand gouvernement.

On n'a qu'à considérer l'état de l'Angleterre pour se convaincre que le ministère de sir Robert Peel n'a pas répondu jusqu'ici à l'attente qu'il avait excitée. Les commencemens de ce cabinet furent brillants. Le premier ministre, tranchant résolument dans le vif, combla le déficit qui se manifestait dans les produits de l'accise et de l'excise, par une taxe établie sur le revenu et qui frappait principalement les classes opulentes. En même temps, il proposa et fit accepter une réduction à-peu-près générale du tarif commercial; le progrès était plus réel, si l'on n'eût maladroitement exclu de cette réforme les articles par lesquels devait porter le traité de commerce avec la France, traité vainement négocié pendant quatre années.

L'intérêt manufacturier en Angleterre ne sollicite plus ni prohibitions ni protection: le dernier des retranchemens derrière lesquels s'abritait le vieux système, vient de tomber, le jour où la libre exportation des machines a été autorisée par un acte du parlement; ce jour-là, en effet, l'industrie britannique, non contente d'accepter la concurrence des industries étrangères, a partagé avec elles ses instrumens de travail. Mais l'intérêt agricole, beaucoup moins avancé, et qui ne produit bien qu'à condition de produire chèrement, veut qu'on le protège encore. Il a obtenu et il maintient des lois qui repoussent par des droits prohibitifs l'importation des grains étrangers. Ces lois, élevant artificiellement le prix du blé sur les marchés, dans une île qui n'en produit pas assez pour la nourriture de ses habitans, augmentent ainsi le produit du sol et par conséquent le revenu des propriétaires fonciers. On comprend que ceux-ci, forment l'immense majorité dans les deux chambres, défendent une législation qui est la pierre angulaire de l'aristocratie.

Mais le peuple ne saurait voir du même œil des lois qui ont de tels résultats. Règle générale, le blé est de trente à quarante pour cent plus cher en Angleterre que sur le continent. De là vient que les salaires y sont aussi plus élevés, et que les manufacturiers ont à compenser, par des prodiges mécaniques, le désavantage que le haut prix du travail leur donnerait sans cela sur leurs concurrents du dehors. Les lois sur les céréales ont une autre conséquence plus désastreuse encore. Elles mettent obstacle à un échange régulier des objets manufacturés en Angleterre avec les grains produits dans le nord de l'Europe; et il en résulte d'un côté que la Prusse, l'Allemagne et la Russie s'essayeront à fabriquer les tissus que leur fournissaient auparavant Manchester, Leeds et Glasgow; de l'autre, que dans les provinces de disette, les Anglais, étant privés de tirer eux-mêmes le blé des ports de la Baltique, et n'ayant pas de quoi acheter en échange, il s'établit

une exportation d'espèces assez considérable pour épuiser éventuellement les réserves de la banque et pour mettre en péril la solidité de cet établissement.

Ainsi, les lois sur les céréales, en élevant le prix du travail et par conséquent celui des choses, ont encore l'inconvénient de fermer à l'Angleterre une partie des débouchés extérieurs qu'elle était en possession d'exploiter. Faut-il s'étonner de l'impopularité qui s'attache à cette législation? Les manufacturiers ont formé une ligue ou association (*anti-corn-law league*) qui poursuit l'entière abrogation des lois sur les céréales, et qui, à force de prêcher l'Angleterre, a fini par enrôler sous sa bannière une grande partie de la population. Le ministère *whig* cédait, bien qu'un peu tard, à ce mouvement des esprits, lorsque lord John Russell proposa, en extrême de modifier la législation sur les céréales, en établissant un droit fixe de huit shellings par *quarter*. Sir Robert Peel s'est rendu à la même nécessité, mais il l'a fait d'une manière équivoque, mécontentant les propriétaires sans donner satisfaction aux manufacturiers. Il a conservé l'échelle mobile des droits; seulement le droit, qui pouvait s'élever sur l'ancien système jusqu'à trente-cinq shellings par *quarter*, ne peut plus excéder vingt shellings dans aucun cas. Le trésor a profité de cette réduction, les droits acquittés par des blés étrangers à l'importation ayant produit, du 5 octobre 1842 au 5 octobre 1843, près de vingt millions de francs. Mais le prix du pain n'a pas sensiblement diminué, et l'agitation a suivi son cours.

Dans les affaires extérieures, le ministère de sir Robert Peel a professé, avec tout aussi peu de succès, la même politique de tempéramens, de demi-mesures, et pour tout dire, d'inaction. Après avoir reproché amèrement à lord Palmerston l'alliance de la France rompue et la paix de l'Europe compromise, il n'a pas fait le moindre sacrifice pour amener une réconciliation entre les deux pays. Le langage a changé à l'égard du gouvernement français; mais voilà tout. Les empiétemens de la puissance russe en Orient n'ont pas été mieux surveillés ni surtout mieux réprimés; et la Porte a fait un vain appel à l'alliance de l'Angleterre, lorsqu'elle a voulu résister aux prétentions dictatoriales du czar sur la Serbie.

Le système ministériel n'a pas été plus prévoyant ni plus efficace à l'égard de l'Irlande. Sir Robert Peel a gouverné cette contrée avec modération, mais dans un esprit manifesté d'exclusion, éloignant soigneusement des fonctions publiques quiconque n'appartenait pas au parti protestant. La misère du peuple irlandais et les iniquités de la législation qui pèse sur lui appelaient de prompts remèdes. Sir Robert Peel, n'espérant pas sans doute obtenir de ceux qui l'appuient la liberté de faire des concessions, a pris la dangereuse résolution de laisser passer le courant et d'attendre. Cette politique expectante a donné le temps à O'Connell d'agiter et d'organiser l'Irlande; elle a contribué à sa grandeur.

Le ministère Peel dure depuis deux ans; dans ce court intervalle, il a déjà eu son mouvement ascendant et sa période de décadence. La première année fut brillante; elle annonçait un gouvernement habile autant que vigoureux; mais quand on a vu que ces magnifiques promesses aboutissaient à une espèce d'équilibre faiblé, et que le cabinet *tory* tombait dans une impasse comme le ministère *whig*, alors la confiance publique s'est retirée de lui. Le parti *tory* a paru se diviser en plusieurs fractions. Les plus intelligens et les plus voisins des idées nouvelles, lord John Manners, M. d'Israëli, M. Smythe, M. Milnes, ont formé cette coterie de mécontents intimes, qui s'intitule la *jeune Angleterre*. Les plus attachés aux vieilles croyances politiques, tels que sir E. Knatchbull, le colonel Sighthorp, et le duc de Buckingham se tiennent à l'état d'observation. Au milieu de cette confusion, les *whigs* ont repris courage; dans la chambre des Communes, lord John Russell et lord Palmerston se multiplient, comme font les hommes politiques à la veille et dans l'espoir du succès.

Reportons-nous aux derniers jours de la session de 1842. Le ministère de sir Robert Peel était alors semblable à un homme entre deux âges. Il venait de fournir la partie la plus brillante de sa carrière, et le déclin s'annonçait déjà. Lord Palmerston saisit ce moment pour lancer contre lui une des plus violentes et des plus admirables philippiques dont l'histoire parlementaire ait conservé le souvenir. Une motion très-insignifiante lui servit de texte. Il se leva, le regard provoquant et la parole amère, comme un lutteur blessé qui a souffert impatiemment, pendant qu'il était étendu dans l'arène, les outrages et l'abandon du public. Puis, dédaignant de répondre à ceux qui l'accusaient d'avoir légué de grands et nombreux embarras à ses successeurs, il déclara que les ministres *tories* n'avaient vécu jusque-là que des restes du ministère *whig*, et les compara insolemment à une bande de voleurs qui, ayant fait effraction dans une maison habitée, s'asseient à la table des maîtres et ne ménagent pas la bonne chère aux dépens des provisions qu'ils ont trouvées dans le garde-manger. Enfin, après leur avoir reproché, comme autant d'atteintes portées à la dignité nationale, les négociations entamées avec le Hanovre, le traité conclu avec les Etats-Unis, et la convention avec la France au sujet des pêcheries, il termina par ce défi formel: « Nous allons entrer dans une longue période de retraite; pendant laquelle les affaires du pays, et particulièrement les affaires extérieures, seront abandonnées sans contrôle à la discrétion du pouvoir exécutif; mais que le ministère n'attende pas de nous quand il viendra, dans le cours de la session prochaine, nous dire que certaines choses ont été faites et conclues, que nous acceptons ces actes, quelque peu justifiables qu'ils soient, par cela seul qu'ils auront été conclus. Le gouvernement peut se tenir pour assuré que, s'il abaisse la position dans laquelle le pays était placé au moment où la direction des affaires lui a été confiée, s'il sacrifie les intérêts que nous avons maintenus, il aura infailliblement à rendre compte de cette désertion de ses devoirs. Qu'il se souvienne que les conjonctures et la combinaison des événemens, qui pourraient affecter les intérêts britanniques, doivent être prévus et prévenus. Un gouvernement doit avoir l'initiative; quand il s'est laissé devancer par les événemens, il fait ensuite de vains efforts pour reprendre son rang. »

Le défi fut relevé sur l'heure. Sir Robert Peel, prenant son adversaire corps à corps, l'accabla des plus cruelles représailles. La vie politique de lord Palmerston, s'étant passée alternativement dans le camp des *tories* et dans celui des *whigs*, prêtait à la critique. Jusqu'à la mort de M. Canning, dit

sir Robert Peel, le noble lord fut comme lui pendant ans l'adversaire le plus déterminé de la réforme, de la forme à quelque degré et sous quelque figure qu'elle se présentât. En 1830, il devint le partisan tout aussi fidèle de Grey, et l'avocat le plus déterminé, le plus constant de la réforme. Durant la vie de M. Canning, le noble lord n'avait-il donc rien dans les circonstances et dans la marche des événemens qui indiquât la nécessité prochaine d'un changement dans la constitution? N'apercevait-il rien d'alors le convaincre qu'il était prudent d'aller au-devant du vœu populaire, de prévenir, par des concessions faites temps et avec mesure, les innovations dangereuses dont le soin pouvait se révéler? S'il ne l'a pas fait, le noble lord a mauvaise grâce à parler en ce moment de la versatilité de son trui. Passant ensuite à la politique commerciale du ministère *whig*, sir Robert Peel le montre repoussant en 1839 les changes qu'il invoquait en 1842. Il le raille de l'impuissance lamentable que lord Palmerston avait alléguée pour dire: « Vous n'étiez pas assez forts, dites-vous, pour mettre vos principes en pratique; votre pouvoir était tenu en échec et on ne put en pratiquer l'opposition. Pourquoi donc révoquer les affaires? Pourquoi vous soumettre docilement à cette loi que l'on vous faisait contre votre conviction, contre le sentiment que vous aviez de ce que l'intérêt public exigeait de vous? Et qu'on vous sachiez ce qui était bien, et vous tolériez ce qui était mal? Qu'est-ce que cela signifie. Cela veut dire qu'il a été possible de conserver le pouvoir, et que vous avez préféré la conservation du pouvoir à la même que deviez à vos principes. »

(La fin à demain.)

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 20 janvier, représentation N° 91.
 La cinquième représentation de:

LA REINE DE CHYPRE.

Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St.-Georges, musique de Halevy; orné de trois décorations nouvelles de la composition de M. J. Hove. Divertissemens de M. Bolzquet. Costumes entièrement neufs, dessinés par M. Berkhout, costumier.

Danse.

Au premier acte: **Pas de Trois**, dansé par M. Bolzquet, Mlle G. et Laborde.

Au troisième acte: **Chœur dansé**, exécuté par MM. et dames chœur et mesdames du corps de ballet.

Au quatrième acte: **La Cypriote**, dansé par mesdames du corps de ballet.

Pas de **Deux Cypriotes**, par M. Bolzquet et Mlle Laborde.

Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures.

ANNONCES.

VESICATOIRES.

Depuis plus de 20 ans, les médecins les entretiennent sans danger leur avec le *Papier d'Albepayres*, qu'il ne faut pas confondre avec les trefaçons ou imitations.
 Dépôts: à Aikmar, chez J. A. Peeters; Amsterdam, H. K. Smit; Anvers, F. Romeyn; Bois-le-Duc, J. Straatman; Dordrecht, Van Wageningen; cum, P. J. B. Schultze; Groningue, J. H. N. Van Wermakerken; Leerdam, van Tricht; Middelbourg, Blacq; de Ligny et Van Bakelgem; Rotterdam, F. E. van Santen Koffij; La Haye, Mouton et Fils; Eiel, J. H. van Oort; Utrecht, A. P. Millius; Vlaardingue, P. K. Drossart; Zeeuws, J. H. Ochtmans; Bréda, Goorlier; Nymegue, J. H. Coban et Vo van Oort; Deventer, Smeenk.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 18 Janvier.

	Int.	17 Jan.	18 Jan.
Dette active	5	160	160
Dito dito	2 1/2	155	155
Syndicat	—	100	100
Dito	—	100	100
Société de Commerce	—	137	137
Dito nouvelle	—	—	—
Emprunt de 1836	—	—	—
Dito des Indes	5	99	99
Chemin de fer du Rhin	4	—	—
Dito de Harlem	—	65	65
Dito de Rotterdam	—	65	65
Act. du legs de Harlem	5	—	—
Oblig. Rapp. & C. 1798 & 1816	108	108	108
Dito dito 1823 & 1825	—	103	103
Inscript. au Grand Livr.	—	—	—
Certificats au dito	—	74	74
Dito inscriptions 1831 & 1835	—	99	99
Emprunt de 1840	—	91	91
Id. chez Stieglitz & Comp.	—	90	90
Passive	—	—	—
Dette différée à Paris	6 1/2	6	6
Espagne	—	—	—
Bellerod	—	—	—
Ardois	5	21	21
Obligations Goll. & Comp.	—	—	—
Dito métalliques	—	—	—
Dito dito	—	—	—
Cons. Ann.	—	—	—
France	—	—	—
Incriptions au Grand-Livr.	—	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Brésil	—	—	—
Cons. Ann.	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	46	46

Bourse d'Anvers du 18 Janvier.

Métalliques, 5 % 114 A. — Naples, 5 % . — Ardois, 5 % 20
 Dette différée ancien, . — Passive, 5 % 6 1/2. — Lots de Heste, 6 1/2
 Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardois, 20 1/2 A. — Coupons, .

Bourse de Londres du 18 Janvier.

3 % Consol. 97 1/2 — 2 1/2 % Holl. 54 1/2 — 5 % 100 1/2 — 5 % (Emp.) . — Esp. 5 % 22 1/2 — Id. 3 % . — Port. 5 % . — Id. 5 1/2 % . — Russes, .

Bourse de Vienne du 14 Janvier.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 100 p. — Dito, 3 % . — de 1834, . — Actions de la Banque 1628.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, *Lage Nieuwe*
 Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schroevenboom
 Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van ReyN SNOEK, *Hoofd*